

CONSEIL COMMUNAL DU 7 JUILLET 2014

MEMO

SEANCE PUBLIQUE

1. Régie Communale Autonome - Démission de Mr Didier DERU de sa fonction de Commissaire et remplacement.

Le Conseil communal prend acte de la démission de Monsieur Didier Deru de sa fonction de Commissaire de la RCA et désigne Madame Chantal Labeye-Maurer pour le remplacer.

2. Règlement complémentaire à la police de la circulation routière - Limitations de vitesse à 70 km/h à Theux sur certaines voiries régionales.

Considérant la nouvelle philosophie visant à réduire progressivement la vitesse des usagers avant l'entrée en agglomération en la limitant à 70 km/h, le Conseil communal décide de réduire cette vitesse à Jehanster (N640), à La Reid (N697) et à Desnié (N606).

3. Règlement complémentaire à la police de la circulation routière - Limitations de vitesse à 70 km/h à Theux sur certaines voiries communales.

Considérant la nouvelle philosophie visant à réduire progressivement la vitesse des usagers avant l'entrée en agglomération en la limitant à 70 km/h, le Conseil communal décide de réduire cette vitesse à Jevoumont (à hauteur n° 9 rue La Haye), au Vieux Cortil (en venant de la route du Grand Pierreux et en venant de Jevoumont), à Becco (avant le n° 667), à Polleur (route du Congrès en venant de Theux), à Fays (en venant de la Croix de Fays et en venant de Sassor), à Hestroumont (en venant de La Reid et en venant de Theux) et à Winamplanche (en venant de Desnié).

4. Règlement complémentaire à la police de la circulation routière déterminant les délimitations des agglomérations de la Commune de Theux tant sur les voiries communales que régionales.

Considérant l'extension de l'habitat et la nécessité de revoir les limites des agglomérations en fonction de celle-ci, le Conseil communal décide de redélimiter les agglomérations de Theux, Mont, Hodbomont, Jevoumont, Vieux Cortil, Spixhe, Becco, Sassor, Oneux, Polleur, Fays, Jehanster, Hestroumont, La Reid, Winamplanche, Vert-Buisson, Desnié et Parc Menobu.

5. Convention d'occupation, à titre gratuit, de locaux à l'ASBL Royal Syndicat d'Initiative de Theux et octroi d'une subvention – Approbation.

Le Conseil communal approuve la nouvelle convention d'une durée d'un an reconductible, à réévaluer annuellement, avec l'asbl Royal Syndicat d'Initiative de Theux précisant les locaux mis à disposition, les tâches de l'ASBL et accordant une dotation annuelle pour payer le personnel.

6. Aliénation de la parcelle cadastrée Theux, 2ième division, section C n° 289g - Décision, fixation des conditions – Approbation.

Le Conseil communal marque un accord de principe pour procéder, de gré à gré, à l'aliénation de la parcelle cadastrée Theux, 2ième division, section C n° 289g et en fixe les conditions essentielles.

7. Plan comptable de l'eau - Modification du prix de l'eau – Approbation.

Suite à l'établissement du plan comptable de l'eau, le CVD est porté à 2,41 € à partir du 15 juillet 2014.

8. Bataillon 12e de ligne - 23ème édition du Trophy 12 - Octroi de subsides.

Le Conseil communal décide d'octroyer un subside de 10 € et de prendre un encart publicitaire d'une valeur de 150 €.

9. Compagnons de Franchimont - Contrôle de la subvention octroyée en 2013 et octroi d'un subside pour l'exercice 2014.

Le Conseil communal décide d'octroyer un subside 4250 €.

10. CTAF - Octroi d'une subvention pour l'engagement d'étudiants en 2012.

Le Conseil communal accorde une subvention de 1359,46 € au CTAF afin de couvrir les frais de l'engagement d'étudiants en 2012.

11. Maison de la Laïcité de Theux - Contrôle de l'utilisation de la subvention pour l'exercice 2013 - Octroi d'une subvention 2014 – Approbation.

Le Conseil communal contrôle l'utilisation de la subvention pour l'exercice 2013 et décide d'octroyer une subvention de 2500 € à la Maison de la Laïcité de Theux afin de couvrir les frais de fonctionnement en général.

12. CPAS - Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2014 – Approbation.

Le Conseil communal approuve la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2014 du CPAS.

Ordinaire:

Recettes: 4.520.702,05 €

Dépenses: 4.520.702,05 €

Extraordinaire:

Recettes: 214.745,14 €

Dépenses: 214.745,14 €.

13. Compte 2013 de la Fabrique d'église Saint André de Winamplanche – Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable à l'approbation du compte présent :

Recettes : 18356,57 €

Dépenses : 3735,82 €

Excédent: 14620,79 €.

14. Budget 2014 de la Fabrique d'église Saint André de Winamplanche – Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable à l'approbation du budget présent :

Recettes : 4878 €

Dépenses : 4878 €

Excédent: 0 €

Participation communale: 649,67 €.

15. Finances : fiscalité communale - Centimes additionnels à la taxe régionale sur les mâts, pylônes et antennes pour l'exercice 2014.

Suite au décret du 11 décembre 2013, concernant le budget de la Région Wallonne, interdisant les communes de lever une taxe sur les antennes GSM mais les autorisant à établir une taxe additionnelle, le Collège communal propose l'approbation de 100 ca pour l'exercice 2014.

16. Service incendie - Promotion au grade de capitaine professionnel - Déclaration d'un poste vacant et modalités d'accessibilité - Approbation.

Le Conseil communal décidera :

- De déclarer le poste d'un capitaine professionnel vacant.
- D'entamer la procédure de promotion au grade de capitaine professionnel.
- D'arrêter les conditions d'accessibilité.

17. Personnel - Modification du règlement de travail - Prestations dans les écoles - Approbation.

Attendu qu'il est nécessaire de simplifier la gestion administrative des contrats pour le personnel communal dans les écoles, le Conseil communal approuvera la modification du règlement communal en y insérant la fixation des horaires afin de pouvoir y faire référence dans les contrats pour les prestations dans les écoles et ainsi éviter d'enregistrer sur chaque contrat le détail de l'horaire presté.